

**Foyer Jésus-Marie**  
2 Place de Fourvière  
69 005 Lyon  
Tél. : 04 78 25 11 66  
Fax : 04 78 25 98 82  
E-mail : [foyerjmf@orange.fr](mailto:foyerjmf@orange.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR ANNÉE 2017 - 2018

**L'ESPRIT DU FOYER** : Le Foyer tenu par les Religieuses de Jésus-Marie veut offrir aux jeunes étudiantes un cadre favorable au travail dans une ambiance simple et cordiale. Leur Fondatrice, Claudine Thévenet (1774-1837), lyonnaise, déclarée Sainte par le Pape Jean-Paul II en 1993 a marqué cette maison de son empreinte : la bonté. A son exemple, les Religieuses sont au service des jeunes.

Toutefois, le Foyer, **à la différence d'un hôtel**, n'est pas uniquement un lieu d'hébergement, il offre l'expérience d'une vie commune nécessitant un minimum de règles et leur application.

Chaque jeune est priée de contribuer au bien de toutes, dans le respect des différences.

MOTIVATION ET ENGAGEMENT CONDITIONNENT TOUTE INSCRIPTION

**FOYER OUVERT** : avec permanence à l'accueil :

- ⇒ Du lundi au vendredi ..... : de 6h30 à 22h00
- ⇒ Le samedi ..... : de 6h30 à 21h00
- ⇒ Le dimanche ..... : de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 22h00
- ⇒ Durant les congés scolaires .... : de 6h30 à 21h00 ➤ le dimanche à 22h00

**FERMETURE** : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, durant les vacances scolaires de Noël et le week-end de Pâques.

**REDEVANCE** : hébergement (dont internet) et demi-pension (petit déjeuner et dîner du lundi au samedi matin). Nous rappelons que **le week-end commence le samedi à 9h** après le petit déjeuner et se termine le **dimanche vers 17h30**.

**REPAS**: le repas facultatif de midi et du week-end est facturé en plus de la redevance. Possibilité d'un thermos (**que chacune apporte**) ou de pique-nique sur commande.

**SALLE A MANGER** : des réfrigérateurs individuels sont mis à disposition des étudiantes. Les Religieuses et le Personnel déclinent toute responsabilité concernant les produits alimentaires déposés dans ces réfrigérateurs. **Le nettoyage de chaque casier doit être fait régulièrement par les étudiantes. Le dégivrage et nettoyage de l'ensemble sera effectué par le foyer 2 fois par an.**

Nous mettons à votre disposition : micro-ondes, cuisinière **table vitrocéramique** et four.

La salle à manger est un lieu public, on doit donc se présenter au petit déjeuner en tenue correcte.

### **HORAIRES:**

#### **PETIT-DEJEUNER :**

De 6h30 à 8h30 : du lundi au vendredi  
De 6h30 à 9h00 : le samedi  
De 7h45 à 10h00 : le dimanche

#### **REPAS :**

19h30 : du lundi au vendredi  
19h00 : samedi  
19h00 : dimanche

Le Foyer ne fournit pas de repas le jour de la réouverture du Foyer après des vacances et les jours fériés.

Tout repas, y compris « un repas prévu en retard » doit être demandé : **avant 9H00 le jour même**.

Tout repas en retard suppose un motif valable.

Pour les repas de midi et du week-end, utiliser sa propre vaisselle et ses propres couverts (**à déposer après chaque utilisation dans votre chambre**).

En cas de régime alimentaire, fournir un certificat médical.

**LITERIE** : Chacune apporte alèse (protection de matelas), draps, couvertures /couette (enveloppe de couette), traversin/oreiller (taies de traversin/d'oreiller), serviettes de toilette.

**SORTIES ET ABSENCES** : Pour des sorties nécessitant un retour après la fermeture du Foyer, possibilité de clé, s'entendre avec la Directrice.

La jeune fille qui devrait s'absenter exceptionnellement pour la nuit doit le signaler à l'accueil et y laisser un numéro de téléphone pour être jointe si besoin est.

**Pour l'absence durant le week-end** ou toute autre absence, inscrire chaque fois à l'accueil le jour du départ et celui du retour.

Les **étudiantes mineures** ont besoin d'une **autorisation parentale** pour retour au foyer après 22 heures.

A chaque sortie du Foyer, la chambre doit être fermée et la clef déposée à l'accueil.

**LA CHAMBRE** : Il n'est **pas permis de cuisiner** dans les chambres et **d'allumer des bougies**.

Chacune est responsable de l'ordre et de la propreté de sa chambre. Elle doit veiller à ne rien dégrader (ni scotch, ni colle). Les déchets de votre chambre sont à vider par vos soins en faisant le tri dans les containers assignés à ce propos dans le jardin.

Aucun meuble ne sera déménagé hors de la pièce. La chambre doit rester en état.

Les ampoules de la chambre sont remplacées par le Foyer durant le premier mois, ensuite elles seront à la charge de l'étudiante.

IL EST **ABSOLUMENT INTERDIT DE FUMER**  
DANS UNE CHAMBRE OU AILLEURS DANS LA MAISON,  
CECI POUR UNE QUESTION D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ.

**COURRIER**: Tout courrier adressé aux jeunes filles y compris celui qui vient du Foyer est déposé dans des casiers à l'accueil. Le courrier en « Recommandé » est à retirer à l'accueil.

**TELEPHONE**: Durant le repas commun: de 19h30 à 20h15, les portables **doivent être fermés. Essayez de vous isoler pour téléphoner avec votre portable, de parler doucement et de ne pas rester dans un couloir.**

**DEPART DEFINITIF**: A l'arrivée et au départ définitif, nous ferons l'état des lieux de la chambre avec la jeune fille. Pour tout dégât causé par elle et tout manque de propreté, elle devra supporter les frais. Elle s'acquittera de toutes ses obligations administratives.

**RESPECT DES PERSONNES ET DES CHOSES**: nous demandons que les lieux mis à la disposition des jeunes filles ainsi que les objets qu'ils contiennent, puissent être retrouvés propre et en bon état après usage : salles d'eau, douches, toilettes, salle de télévision, cuisine...

Veillez prendre la douche le matin à partir de 6 h ou le soir avant 23h.

**SÉCURITÉ**: chacune se fait responsable de s'informer sur les règles de sécurité et le chemin d'évacuation (voir les affiches).

Pour la réunion d'information, **la présence de toutes les étudiantes est obligatoire.**

Une grande vigilance vous est demandée afin de préserver notre foyer. Tout excès de bruits est à proscrire pour la sérénité de chacune.

Ceci à toute heure de la journée et, avec plus d'attention encore, à partir de 21h pour permettre aux voisins de se concentrer sur leur travail ou de se reposer.

Que la Paix et la Grâce vous guident.

La signature de ce règlement intérieur a valeur d'engagement pour toute la durée de l'année scolaire. Il figure dans le dossier. Un second exemplaire vous sera remis.

**BIENVENUE ET BONNE RENTRÉE A CHACUNE !**

Lyon, le .....

*Signature de la jeune fille*